

FORMATION APPRENTI CLASSE 1



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

CHAPITRE 8 TRANSPORT PAR CAMION



LES CHARGES MAXIMALES AUTORISÉES SUR LES ROUTES

La protection du réseau routier

Le dépassement des limites de charge fixées par les règlements ou par les constructeurs peut **causer des bris importants aux principales composantes du véhicule, comme les freins, les pneus, la suspension et le dispositif d'attelage.** Celles-ci ont été conçues pour supporter une charge maximale qu'il ne faut pas dépasser pour éviter une usure prématurée.

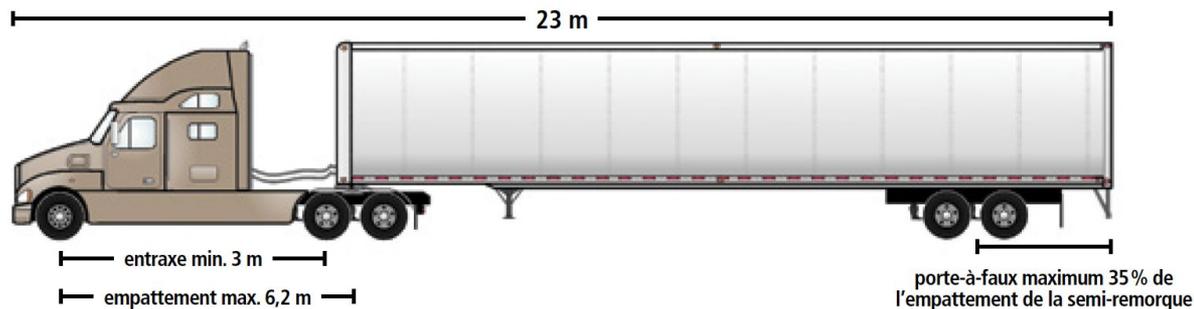


LES NORMES DE CHARGES ET DE DIMENSIONS

Le principal objectif du Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers est d'**assurer la sécurité des usagers de la route et de protéger les infrastructures routières, comme les ponts et les chaussées**. Ce règlement prévoit différentes normes qui limitent, par exemple, les dimensions, les charges par groupe d'essieux et la masse totale des charges transportées par les véhicules routiers. Ces limites sont déterminées sous des catégories au règlement.

LES DIMENSIONS

Tracteur et semi-remorque*



Hauteur

Largeur



LE PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION

Certains véhicules affectés au transport routier sont soumis à une réglementation particulière, car leurs dimensions ou leurs charges excèdent celles qui sont permises par le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers. Ces véhicules sont considérés comme hors normes et **nécessitent que leurs propriétaires ou exploitants se procurent un permis spécial de circulation**



LA PROTECTION DES PONTS ET DES VIADUCS

Il est très important de respecter les limites de charge des ponts et des viaducs. Deux types de panneaux de signalisation avisent les conducteurs des **charges qu'un pont ou qu'un viaduc peuvent supporter.**

Limitation de poids



Limitation de poids aux charges légales



LES RÈGLES RELATIVES AUX MÉTHODES D'ARRIMAGE DU CHARGEMENT

Le Code de la sécurité routière prescrit que le chargement d'un véhicule doit être :

- Retenu solidement ou recouvert de manière qu'aucune de ses parties ne puisse se déplacer ou se détacher du véhicule ;
- Disposé de façon à ne pas réduire le champ de vision du conducteur, à ne pas compromettre la stabilité ou la conduite du véhicule et à ne pas masquer ses feux et ses phares ;
- Arrimé conformément aux exigences du Règlement sur les normes d'arrimage.



Conduire un véhicule lourd | 200

LES RÈGLES GÉNÉRALES (ARRIMAGE)

Le conducteur doit, quant à lui, **vérifier la cargaison transportée ainsi que le système d'arrimage, et apporter les réglages appropriés avant le départ et à divers moments par la suite.** Le conducteur n'est pas tenu d'inspecter la cargaison si elle est inaccessible ou scellée dans un véhicule et qu'il a reçu les instructions de ne pas l'ouvrir.



VÉRIFICATION DE L'ARRIMAGE

Inspection de la cargaison et du système d'arrimage

- Avant de prendre le volant du véhicule
- À un maximum de 80 km du lieu de chargement de la cargaison.
- Vous changez d'activité ou de prestation de travail ;
- Le véhicule a circulé pendant 3 heures ;
- Le véhicule a parcouru 240 km.



CONSEILS POUR BIEN DISPOSER LE CHARGEMENT DANS LE VÉHICULE

La **disposition du chargement peut influencer la stabilité et la manoeuvrabilité du véhicule**. Ainsi, le **poids du chargement et la position de son centre de gravité peuvent affecter le degré de difficulté associé à la conduite du véhicule**. Il est donc essentiel de distribuer le contenu du chargement de façon que son centre de gravité soit le plus bas possible. Pour faciliter la conduite et vous assurer du respect des limites de charges réglementaires, **il faut placer le chargement de façon à répartir le poids de la manière la plus uniforme possible sur chacun des essieux**. Toute surcharge sur l'essieu avant, par exemple, peut rendre la conduite difficile, endommager l'essieu ou les pneus.

LES RÈGLES RELATIVES AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

La formation des conducteurs en transport des matières dangereuses

Les employeurs doivent s'assurer que toute personne qui transporte des matières dangereuses a une **formation qui est en relation directe avec ses fonctions et avec les tâches qu'elle aura à accomplir**. La formation doit aussi tenir compte du type de matières dangereuses à transporter.



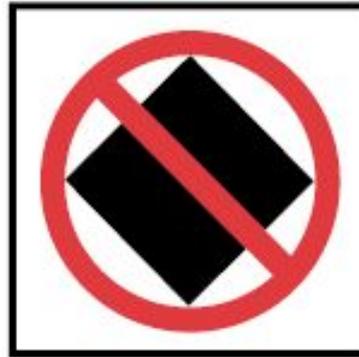
Conduire un véhicule lourd | 216

LES RÈGLES RELATIVES AU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

L'interdiction de transporter des matières dangereuses dans certains tunnels

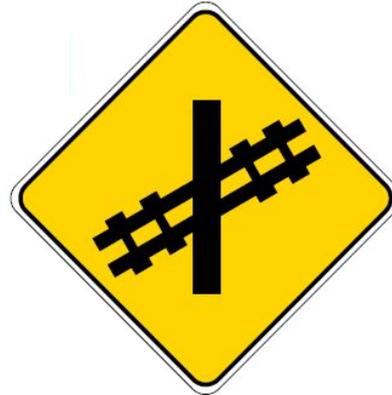
Selon le Règlement sur le transport des matières dangereuses, il est strictement interdit à tout conducteur de circuler dans la voie d'accès contrôlée par des feux de circulation du tunnel de Melocheville ainsi que dans les tunnels :

- Louis-Hyppolyte-La Fontaine (Montréal) ;
- Ville-Marie (Montréal) ;
- Viger (Montréal) ;
- Joseph-Samson (Québec).



LES ARRÊTS OBLIGATOIRES AUX PASSAGES À NIVEAU

Lorsque la quantité de matières dangereuses transportée nécessite d'apposer des plaques, **vous devez immobiliser votre véhicule à un passage à niveau.** Vous ne pouvez poursuivre votre route qu'après vous être assuré de pouvoir franchir sans danger le passage à niveau.



LES ARRÊTS OBLIGATOIRES AUX PASSAGES À NIVEAU

Vous pouvez traverser un passage à niveau **sans vous arrêter** uniquement si la signalisation ci-contre vous le permet.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR CERTAINES CATÉGORIES DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Le transport des substances sèches en vrac par camion-citerne

Étant donné que la position du **centre de gravité des camions-citernes est élevée, les conducteurs doivent éviter les mouvements brusques**, autant avec le volant qu'avec les freins, **dans les courbes et lorsqu'ils effectuent des virages aux intersections.**

Le transport des liquides par camion-citerne

Les mouvements du liquide dans la citerne et la hauteur du centre de gravité du véhicule créent des conditions de conduite particulières. Lorsqu'une citerne est partiellement remplie, il est conseillé d'éviter des mouvements brusques, autant avec le volant qu'avec les freins. Les mouvements du liquide peuvent avoir un effet direct sur la maîtrise du véhicule par le conducteur.

LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES AUX VÉHICULES LOURDS

Depuis le 1er juin 2006, tous les propriétaires de véhicules lourds doivent prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que leurs véhicules respectent les normes environnementales de contrôle des émissions polluantes et les caractéristiques des appareils et des systèmes antipollution dont fait mention le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds.

LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES AUX VÉHICULES LOURDS

Ces mesures visent à :

- Réduire les émissions nocives produites par ce mode de transport et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'air pour avoir un effet bénéfique sur la santé ;
- Faire en sorte que les véhicules lourds soient mieux entretenus ;
- Permettre aux propriétaires de faire des économies de carburant.

Les normes environnementales applicables aux véhicules lourds qui sont spécifiés par ce règlement peuvent faire l'objet de contrôles sur route. Ces contrôles sont effectués par les contrôleurs routiers sur les chemins publics.

Les contrôleurs routiers peuvent donc mesurer les émissions produites par un véhicule lourd dont les fumées, repérables de manière visuelle ou olfactive, donnent des motifs raisonnables de croire qu'il ne respecte pas les exigences du Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds.